

QU'EST-CE QU'UN MARCHÉ PUBLIC ET COMMENT Y RÉPONDRE ?

- Animations
- Présentations
- Démonstrations
- Témoignages

 06.09.2023 de 10h à 12h





La Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi: Un outil incontournable de la commande publique responsable

JOURNÉE COMMANDE PUBLIQUE
FOIRE DE CHALONS EN CHAMPAGNE

6 SEPTEMBRE 2023

Au programme

La Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi, un outil incontournable de la Commande Publique Responsable

- ❖ I. Pourquoi?
- ❖ II. C'est quoi?
- ❖ III. Comment?

La Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi

I. POURQUOI?

La commande publique au service des politiques de l'emploi et de l'insertion

Les 3 dimensions de la Commande Publique Responsable

Les textes régissant la commande publique imposent **la prise en compte du développement durable**, en effet:

*« La nature et l'étendue des besoins à satisfaire, sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs **dimensions économique, sociale et environnementale.** »*

Article de l'ordonnance 2015-899.

L'achat responsable est défini par cet objectif de développement durable qui comprend **3 dimensions**:

- Une dimension économique.
- Une dimension sociale.
- Une dimension environnementale.

La Clause Sociale d'Insertion: Contexte

Contexte d'émergence : l'installation durable du chômage de masse

- Naissance de l'insertion et de l'IAE
- Développement des politiques publiques de l'emploi
- Prise de conscience d'une articulation possible entre achat public/insertion
- Des mesures gouvernementales (1993,1995)
- Des expérimentations initiées par les collectivités dès le milieu des années 90
- Une inscription dans le code des marchés publics 2001
- Une évolution en lien avec le code de la commande la publique 2019

La Clause Sociale d'Insertion: Objectif

- L'objectif est de mobiliser les marchés publics pour développer une offre d'insertion pour **les publics les plus éloignés de l'emploi**.
- La commande publique **bénéficie ainsi doublement au territoire**, par les nouveaux équipements ou service créés et par l'emploi d'insertion qu'elle offre aux habitants, chaque euro engagé a ainsi un effet démultiplicateur.
- L'exigence d'insertion, **traduit en heures de travail ou en actions d'insertion**, demandée aux entreprises est adaptée en fonction de la part de main d'œuvre selon le secteur d'activité, la technicité des lots, la durée du chantier, l'effet attendu en terme d'insertion et la conjoncture économique.

La Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi

II. C'EST QUOI?

Le code de la commande publique définit le cadre d'application de la CSI

La Clause Sociale d'Insertion: Modalités

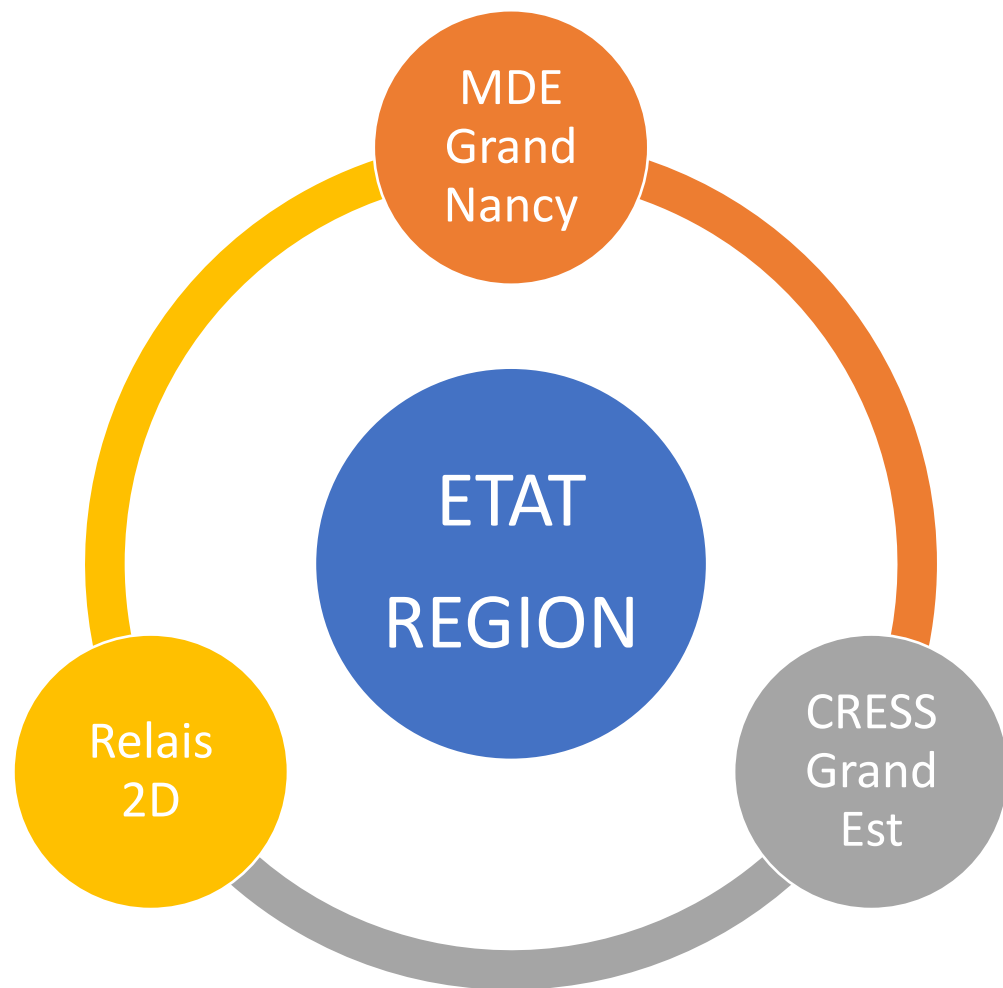
- Un principe : la prise en compte de l'insertion dans la passation des marchés
- Trois déclinaisons du principe :
 - *L'insertion comme une condition d'exécution (Art. L.2112-2 et 3 du CCP)*
 - *L'insertion comme critère de choix (Art. L.2112-2 et R. 2152-7 du CCP)*
 - *L'insertion comme objet même de ses marchés (Art R.2123 du CCP)*
- Émergence de nouveaux dispositifs d'achats socialement responsables (marchés réservés)

La Clause Sociale d'Insertion et de Promotion de l'Emploi

III. COMMENT?

Une structuration régionale s'appuyant sur des organisations locales

La Clause Sociale d'Insertion: Organisation



La Clause Sociale d'Insertion: Données

❖ Quelques chiffres (2020)

Plus de 1 700 000 Heures
270 Donneurs d'ordres
+ 2600 Marchés
+ 4600 Contrats
+ 4000 Bénéficiaires

❖ Modalités principale

- Condition d'exécution (89% marchés)
- Achat d'insertion

❖ Nature des marchés

- Travaux 58,5% Heures / 86% Marchés
- Services 41,5% Heures / 14% Marchés

❖ Répartition des heures:

-53% Collectivités
- 22,3 % Bailleurs
- 7,8% Etat
- 16,9% Autres

❖ Public

83% Hommes

Plus de la moitié du public a entre
26 et 49 ans

Embauches directes
principalement

La Clause Sociale d'Insertion: Schéma opérationnel

Développer les clauses sociales afin d'améliorer le service apporté aux bénéficiaires du dispositif par la création de parcours de qualité d'accès à l'emploi et/ou de professionnalisation en construisant des réponses adaptées aux besoins de chacun des acteurs impliqués dans le dispositif

ACCOMPAGNEMENT
DES DONNEURS
D'ORDRE

MOBILISER LES
ACTEURS LOCAUX DE
L'EMPLOI ET DE
L'INSERTION

ADMINISTRATIF

ACCOMPAGNEMENT
DES ENTREPRISES

Animer et promouvoir le dispositif sur le territoire

Garantir une assistance tout au long des marchés clausés

➤ Le RCPGE : son réseau de points infos dans la Marne

Vos conseillers de proximité :



- **Olivier HAUBTMANN** - Marne Développement – 06 48 00 83 02 – o.haubtmann@marne-dev.fr
- **Angelina HERVEUX** - Marne Développement – 06 14 28 23 00 – a.herveux@marne-dev.fr
- **Valentin NICOTRA** – CRMA Grand Est – 03 57 84 38 26 – vnicotra@cma_grandest.fr
- **Aurélien PETIT** – CCI Marne – 03 26 21 82 07 – au.petit@marne.cci.fr
- **Sofian VIDIRI** – CRMA Grand Est – 03 26 61 27 27 – svidiri@cma_grandest.fr